

**Questionnaire relatif à la procédure de consultation  
concernant  
l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale**

**Réponses du Parti socialiste du Valais romand (PSVR)**

*Imposition des personnes physiques*

**Question 1** Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

**Réponse : NON**

Le PSVR est d'avis qu'il n'est pas opportun de déduire du revenu les versements, cotisations et primes d'assurance-vie et d'assurance accidents, ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit.

Par contre, il est d'avis que seules les primes d'assurance maladie doivent pouvoir être déductibles jusqu'à concurrence des montants proposés. Cette façon de faire permet de cibler l'allégement fiscal sur les classes moyennes inférieures.

**Question 2** Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de CHF 3'000.— aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

**Réponse : Non**

Pour le PSVR, la reconnaissance des aidants bénévoles ne doit pas se faire par le biais d'une loi fiscale. En effet, le PSVR est d'avis que tout travail mérite salaire. En conséquent, ces personnes doivent simplement obtenir une juste rémunération.

De plus, une déduction sociale de Fr. 3'000 ne serait d'aucune utilité pour les bas revenus. Cette mesure engendre donc une inégalité de traitement. En effet, plus le bénévole a un salaire élevé plus son travail sera reconnu.

**Question 3** Etes-vous favorable à l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de CHF 5'000.-- ?

**Réponse : Non**

Pour le PSVR, tout revenu doit être soumis à l'impôt. Si le législateur considère que les sapeurs-pompiers de milice ont une solde trop basse, il faut simplement l'augmenter.

La démarche d'exonération pose également un problème d'égalité de traitement entre membres du corps des sapeurs-pompiers. Pourquoi les indemnités supplémentaires forfaitaires pour les cadres, les indemnités supplémentaires de fonction, les indemnités pour les travaux administratifs et les indemnités pour les prestations fournies volontairement ne devraient-elles pas être exonérées ? La démarche d'exonération à peine décidée, on la limite déjà par des exceptions.

**Question 4** Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de CH 12'000.-- ?

**Réponse : Oui**

Le PSVR est favorable à l'introduction dans la législation d'un montant déductible maximal de Fr. 12'000 par année. Nous ne comprenons toutefois pas les raisons qui ont amené le groupe de travail à n'autoriser que le contribuable possédant un diplôme du degré secondaire II à pouvoir déduire ses frais de formation.

En effet, pour le PSVR, la formation continue doit être accessible à tout un chacun. Une personne au bénéfice d'un apprentissage et devant se réorienter professionnellement pour des raisons de santé par exemple devrait également pouvoir déduire ses frais et dépenses.

## *Imposition des personnes morales*

**Question 5** Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1<sup>er</sup> palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de CHF 150'000.— (actuellement CHF 100'000.--) ?

### **Réponse : Non**

Plusieurs réformes fiscales ont dans un passé récent baissé de façon substantielle les impôts des personnes morales. Pour le PSVR, il est important d'exiger également des entreprises un juste effort en matière fiscale. Il en va de la justice sociale.

### **Autres remarques ou propositions**

Le PSVR est pour une diminution d'impôt touchant les bas revenus, la classe moyenne et les familles. Par contre, il déplore les nombreuses mesures fiscales prises ces dernières années qui ont surtout contribué à un affaiblissement de l'Etat et à l'accroissement des inégalités sociales.

De plus, le PSVR s'inquiète des perspectives économiques moroses annoncées. Ces dernières couplées aux grands travaux d'infrastructures menés par l'Etat et les communes (Rhône 3, préfinancement de la 2<sup>ème</sup> voie du Lötschberg, renouvellement des infrastructures de remontées mécaniques, etc.) risquent de limiter la marge de manœuvre des collectivités publiques. Le corset du double frein à l'endettement va-t-il obliger le canton à sabrer dans les dépenses et particulièrement les prestations sociales de solidarité ?